

CAFE. Philo UTZ Jeudi 24.04 et Mardi 25.04

## L'UNIVERSALISME

ANDRÉ COMTE-SPONVILLE: "Dictionnaire philosophique"

### UNIVERSALISME

La croyance en quelque chose d'universel, ou en l'universalité de quelque chose, qui se trouverait donc exister ou valoir indépendamment du lieu et du temps.

Par exemple une vérité: que la Terre tourne autour du Soleil, c'est vrai en tout point de l'univers, c'était vrai des millions d'années avant que quiconque puisse le savoir (voire avant que la Terre existe), et cela le sera toujours quand Terre et Soleil n'existeront plus.

Autre exemple, les droits de l'homme: s'ils sont universels en droit, comme je le crois, cela signifie que tout être humain doit les respecter et en bénéficier, quels que soient sa race, son sexe, sa religion ou sa nationalité, quel que soit l'endroit où il se trouve (par exemple sur Mars, si une colonie humaine s'y installe), et, dès lors que ces droits sont proclamés et reconnus, quelle que soit l'époque où il vit.

On voit la différence entre ces deux universels: la vérité est éternelle (ce qui n'empêche pas, mais permet au contraire, que toute connaissance soit historique); alors que les droits, eux, ne se constituent qu'à un certain moment de l'histoire humaine. « La vérité n'a pas besoin de porteur », disait Frege. Les droits, si. La vérité est atemporelle. Les droits, non. Quel sens y aurait-il à dire qu'une razzia ou un meurtre, il y a 100 000 ans, étaient une violation des droits de l'homme, que personne, selon toute vraisemblance, n'avait encore énoncés ni revendiqués? Alors que la croyance éventuelle que la terre fût immobile et au centre du monde était exactement aussi fausse, il y a 100 000 ans, qu'elle l'est aujourd'hui. Ou bien il faut considérer que les droits de l'homme sont une vérité (qu'ils n'ont pas été déclarés mais découverts), ce qui serait moralement et politiquement commode mais me paraît philosophiquement impossible à penser.

L'universalité du vrai est donc, de mon point de vue, une universalité théorique (qui se donne à connaître), stricte ou absolue (qui vaut en tout temps et en tout lieu). L'universalité des valeurs (par exemple des droits de l'homme) n'est à mes

yeux qu'une universalité pratique (elle est moins à connaître qu'à faire) et relative: elle ne vaut que pour les humains qui y sont attachés. C'est pourquoi il importe tant qu'ils le soient. Être universaliste, dans ce domaine, c'est proclamer que les droits de l'homme sont universels en droit (ils doivent désormais valoir pour tous les humains) et tout faire pour qu'ils deviennent de plus en plus universels en fait (pour qu'ils soient effectivement respectés partout où il y a des humains).

On remarquera qu'« universel » s'oppose à « particulier », point à « relatif ». L'idée d'un universalisme relatif, ou d'un relativisme universaliste, n'est donc nullement contradictoire. Les droits de l'homme ne sont pas un absolu (ils ne valent que pour et par les humains, à partir d'une certaine époque: ils sont relatifs à l'humanité et à son histoire) mais un universel (ils valent désormais, ou devraient valoir, pour tous les humains), ou plutôt ils sont devenus un universel, et l'on ne saurait trop s'en réjouir. À la gloire de l'humanisme.